

ATELIER

des

GESTIONNAIRES

Service
Immobilier
DDEC 35

Mardi **18** novembre 2025

| Le service immobilier de la DDEC



Carole Dubois
Assistante Immobilier



Isabelle Garric
Adjointe du Directeur
diocésain pour
l'immobilier et les
solidarités



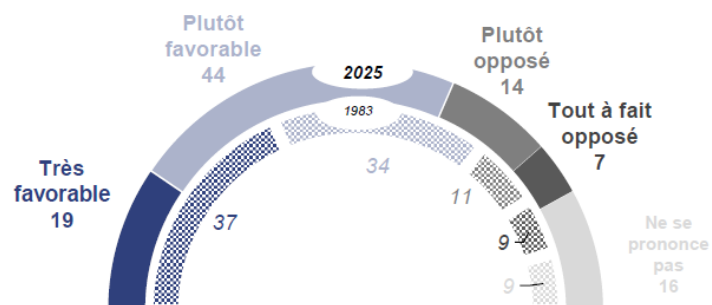
Priscille du Merle
Gestionnaire du Service
Immobilier et Service
propriétés scolaires

L'adhésion au principe d'un enseignement privé en France

Q : Par principe, êtes-vous très favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou très opposé à l'existence des écoles privées en France ?

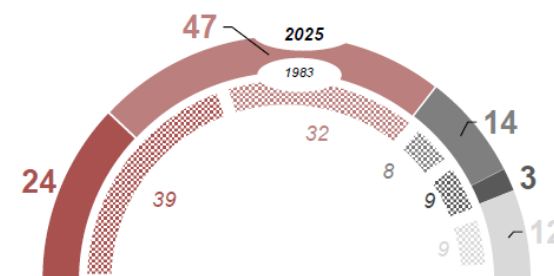


Réponses des FRANÇAIS(ES)



63% des Français sont favorables à l'existence des écoles privées en France, contre 71% en 1983

Réponses des PARENTS D'ÉLÈVES



71% des parents d'élèves sont favorables à l'existence des écoles privées en France, contre 71% en 1983

Taux d'adhésion selon le type d'établissement de l'enfant



65%



90%

L'attachement au fait que les parents puissent choisir librement entre l'école publique et l'école privée catholique sous contrat

Question : Êtes-vous très attaché, assez attaché, peu attaché ou pas attaché du tout au fait que les parents puissent choisir librement entre l'école publique et l'école privée catholique sous contrat, pour la scolarisation de leurs enfants ?

	Ensemble des Français 7-8 juillet 2025 (%)
TOTAL Attaché	67
. Très attaché.....	34
. Assez attaché.....	33
TOTAL Pas attaché	22
. Peu attaché.....	12
. Pas attaché du tout	10
Vous ne savez pas	11
TOTAL	100

La solidarité immobilière au sein du diocèse



| La solidarité immobilière

L'œuvre d'Enseignement catholique n'a pas d'avenir sans fraternité

Nous ne sommes pas tous égaux sur le plan de l'immobilier. Nous ne sommes pas tous égaux sur le plan des finances et certains encore moins que d'autres...

Notre présent est un défi aux contraintes économiques et réglementaires.

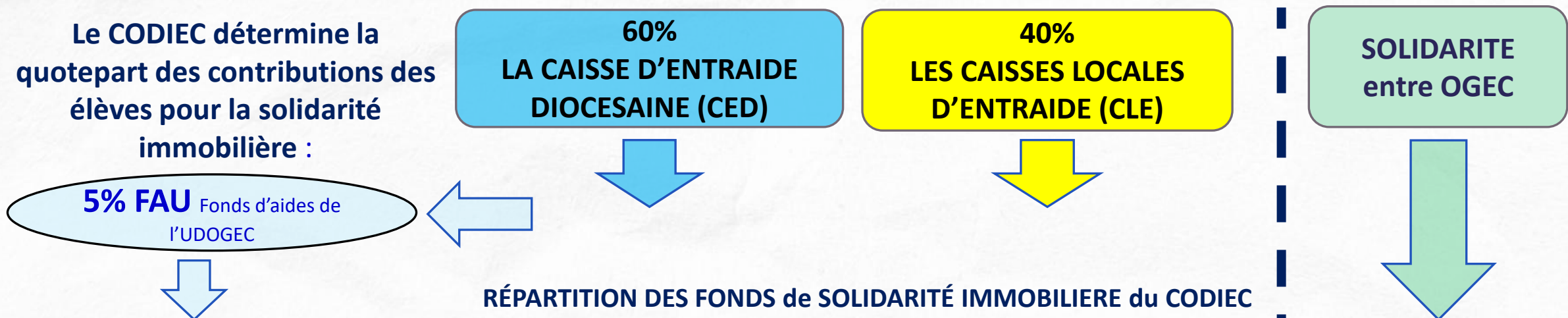
La réponse aux inégalités et aux difficultés réside dans ce que nous enseigne le Christ, la FRATERNITE qui est bienveillance et partage et n'attend ni droit de retour, ni compensation, ni dû. Elle appelle donc une vraie conversion, afin qu'elle soit réellement vécue c'est à dire reconnue après qu'explicitement exercée.

| La solidarité immobilière

L'œuvre d'Enseignement catholique n'a pas d'avenir sans fraternité

- Elle transcende les possibles clivages entre premier degré et second degré, tutelle et tutelles, ouvertures et fermetures, ville et campagne, solidarité diocésaine et solidarités locales, travaux de rénovation ou créations ex nihilo...
- Elle résiste aux tentations fratricides de ne plus cotiser, de ne plus faire confiance aux décisions prises, de ne plus vouloir gérer, de salarier, ...
- Elle établit un agir, cotisation de tous, étude des dossiers par les membres prévus à cet effet et distribution des fonds selon le règlement intérieur que s'est fixé le territoire visé.
- Elle est présence et reconnaissance.
- La solidarité est portée par tous sur un même territoire.
- Elle est pérenne dans le temps.

Fond solidarité immobilière CODIEC



RÉPARTITION DES FONDS de SOLIDARITÉ IMMOBILIERE du CODIEC

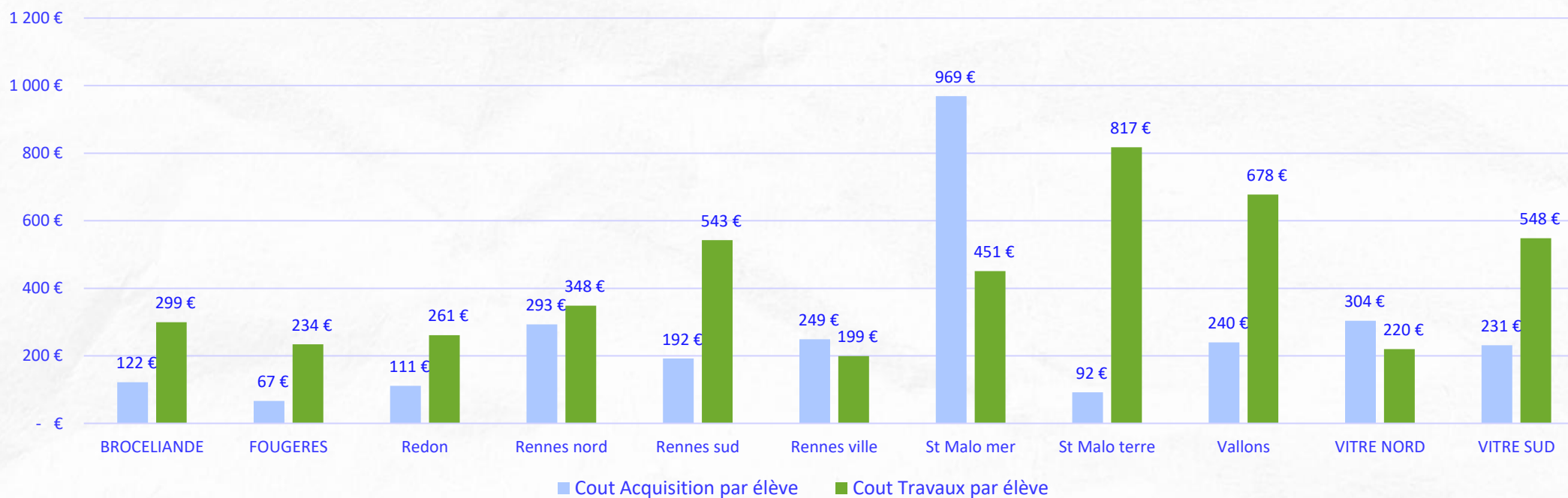
	Association exécutant les flux : UDOGECC	Association exécutant les flux : YVES HELORY	Association exécutant les flux : 11 CLE
OBJET	Intervention urgente ou imprévue	Acquisition, Travaux structurants	Solidarité en 1 ^{er} et 2 nd degré
Prise de décision	UDOGECC	Se Réunit 1 fois par an	Se réunissent 3-4 fois par an
Gestion	Pascal BOYER / service immobilier de l'UDOGECC	Isabelle GARRIC / service immobilier de la DDEC	Chaque CLE

Prêt Inter OGEC (PIO)
Prêts inter-OGEC
Les OGEC
Les OGEC

Synthèse des votes de la caisse d'entraide diocésaine

RÉPARTITION des VOTES de la CED de 2005 à 2025 par élève* et par CLE (dont FAU)

Années civiles de 2005 à 2025



*Base élève : chiffre rentrée 2024

Assurance dommage aux biens le contrat DDEC



Contrat DDEC

Ce contrat couvre :

- les biens immobiliers
- les biens mobiliers

Et intervient en fonction des garanties prévues au contrat :



Pour rembourser les dégâts causés par un sinistre



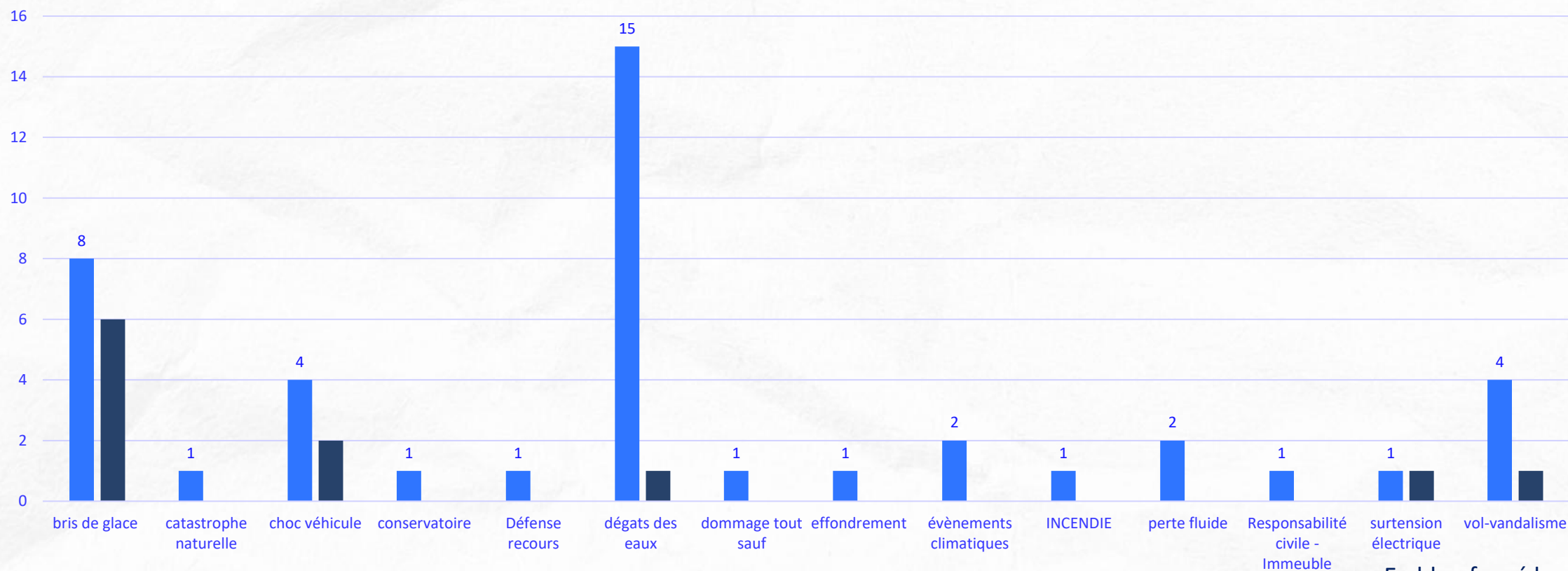
Sans prendre en charge la réparation de l'origine du sinistre (comme dans tous les contrats « dommages aux biens »)

Ce contrat DDEC 35 assure :

- **L'OGEC**, occupant à titre gracieux
- **L'Association propriétaire** si celle-ci est explicitement reconnue par la tutelle diocésaine comme participant à l'œuvre de l'enseignement catholique.

Analyse de vos sinistres 2024 - 2025

43 sinistres entre le 01/07/2024 et le 30/06/2025




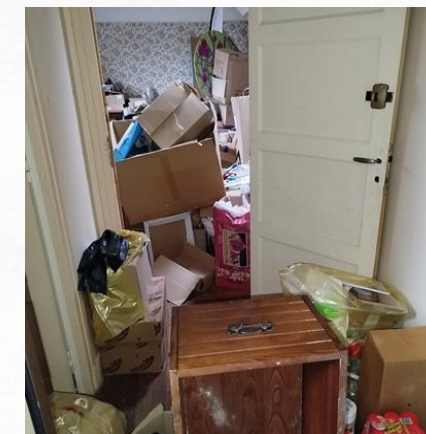
En bleu foncé les recours

Mise en place de visite d'établissement



Pour chaque établissement visité des axes d'amélioration ont été proposés :

- Vérifier la formation « incendie » du personnel auprès du prestataire de restauration
- Mettre en place une formation à la manipulation des extincteurs 
- Stocker le matériel loin des points chauds
- Vider la chaufferie
- Mettre les produits dangereux dans des bacs de rétention
- Ranger régulièrement les zones de stockage (local archives, APEL ...)



J'ai un sinistre ? La to-do list



Service IMMOBILIER de la DDEC
Priscille DU MERLE - 06 81 34 46 27 - cer35@e-c.bzh
N° de contrat : 11 273 191 804

[Doc joint - Formulaire de déclaration de sinistre](#)

1. Contacter le service immobilier de la DDEC
2. Remplir et renvoyer le document « déclaration de sinistre » en mentionnant :
 - *Circonstances du sinistre*
 - *Nature et ampleur des dommages constatés*
3. Y annexer des photos et tous documents nécessaires
 - *dépôt de plainte, attestation tiers, photos, devis de recherche de fuite, liste des dégâts*
4. Prendre les mesures conservatoires nécessaires à la reprise de l'activité (*conserver les factures*)
5. Conserver et prendre en photos tous éléments utiles à l'analyse ultérieure de la situation
6. Etablir des devis de remises en état et les envoyer à la DDEC.

N° de contrat d'assurance : 11 273 191 804

DECLARATION SINISTRE DOMMAGES AUX BIENS
à renvoyer par mail à cer35@e-c.bzh

Voie contrat Dommages aux biens (DAB) n°11 273 191 804
Ce contrat assure les propriétaires et les occupants des locaux de l'école.
Il ne couvre pas le contrat Responsabilité Civile. Voir devis pour votre situation en ligne de votre espace personnel.

Identité de l'adhérent ou contrat cadre
Nom de l'établissement :
Adresse du site sinistré :
Ville :
Nom de l'Opéc (bénéficiaire du règlement) :

Coordonnées du déclarant
Nom, Prénom :
Fonction :
Adresse mail :
Téléphone pour la prise de rdv, expertise le cas échéant :

Date du sinistre : / /

Adresse du lieu sinistré et bâtiment le cas échéant :

Circonstances du sinistre (décrire en quelques lignes ce qu'il s'est passé)

Si un tiers est mis en cause, pensez à récupérer :

- ✓ le nom de la compagnie d'assurance
- ✓ Le numéro du contrat

Les bons reflexes – nos & vos engagements !



Commission de sécurité	=> en cas d'avis défavorable, mettre en place un plan travaux dans un délai de 6 mois
Installations électriques	=> contrôle tous les ans par un organisme certifié APSAD => en cas d'avis défavorable, remédier aux défauts dans un délai de 6 mois
Permis Feu	=> aucune opération de soudage dans la signature du document permis feu (doc joint)
Vol	=> 1 serrure 1 point sur toutes les portes d'accès donnant sur l'extérieur
Superficie	=> vérifier votre superficie notamment lors d'extension, d'installation de classes mobiles



Si non respect => risque de pénalités sur les indemnités en cas de sinistre